



COMMISSION FUTSAL 2025/2026

PV DE RÉUNION 05

10 FEVRIER 2026

Début de la commission : 19h25

Fin de la commission : 21h30

Membres présents :

LOUDJANI Clément	GIFFAUT Yves
MATYNIAK Hervé	SALINGUE Lionel
LAUNAY Damien	PROST Nicolas
LANGLAIS Léa	MONIN Elisa
FRANCOIS Brigitte	

Membres invité :

FELDHOFFER Romain

Membres excusés :

PELLERIN Thierry

Au programme :

- Validation du dernier PV avec les pénalités financières de la première journée.
- Point sur le bon déroulement de la deuxième journée
- Validation des équipes sélectionnées pour les finales
- Préparation et organisation des finales départementales du 28 Février 2026
- Diverses questions

I. Validation du dernier PV avec les pénalités financières de la première journée

Le PV en date du 13 Janvier 2026 a été validé par l'ensemble de la commission.

II. Point sur le déroulement de la deuxième journée

La Commission n'a pas relevé de problématique sportive lors de la deuxième journée.

Il a été constaté lors du déplacement des membres de la commission qu'une amélioration du règlement de la compétition était nécessaire. La commission acte la demande, l'évolution et les modifications du règlement se feront après la fin de la compétition pour entrer en vigueur lors de la saison 2026 /2027.

Il est rappelé que le règlement de la compétition départementale découle des règlements fédéraux et régionaux, dans le cas où une information est manquante sur le règlement départemental, ce sont les règlements supérieurs qui s'appliquent.

Récapitulatif des équipes en infraction au règlement à compter de la deuxième journée :

A) Forfait

Forfait non déclaré :

U13 :

- AS. VALBURGEOISE (site 4).

U18 :

- AS. VALBURGEOISE (site 1) ;
- A. CHAILLOUÉ (site 1).

Seniors F :

- A. SOLIGNY ASPRES MOULIN F. (4ème journée site 4)

Forfait déclaré

U18 :

- AS. AV. ST GERMAIN DU CORBÉIS (site 3) ;
- ESP CONDÉ S.SARTHE (site 3).

Seniors :

- ST PAUL MONTLIGEONNAISE (site 2).

Seniors F :

- OC. BRIOUZE (3ème journée site 1) ;
- AS. BERD'HUIS FOOTBALL (4ème journée site 1).

B) Insuffisance dans la rédaction de la feuille de match :

U13 :

- ENT. C.O. CEAUCE/PASSAIS/ANDAIN (site 5) ;
- AS. AV. ST GERMAIN DU CORBÉIS (site 6) ;
- ESP CONDÉ S.SARTHE (site 6).

U15 :

- US. MORTAGNAISE (site 1) ;
- VEDETTE DE BOISTHOREL (site 1) ;
- FC ARGENTAN (site 2) ;
- SÉES FC (site 3) ;
- JS. DE TINCHEBRAY (site 4) ;
- OC. BRIOUZE (site 4).

U18

- ENT. C.O. CEAUCE/PASSAIS/ANDAIN (site 2).

Seniors F :

- AS. BERD'HUIS FOOTBALL (3ème journée site 2) ;
- AS. AV. ST GERMAIN DU CORBÉIS (4ème journée site 1).

C) Retard d'envoi de la feuille de match :

U15 :

- AS. AV. ST GERMAIN DU CORBÉIS (site 2) .

U15F :

- GPMNT JEUNESSE FOOTBALL CLUB.

U18 :

- US. ALENÇONNAISE (site 3).

Seniors :

- O. ALENÇONNAIS (site 1).

Seniors F :

- OC. BRIOUZE (site 1).

Pour les 3 points ci-dessus et les clubs cités, conformément au règlement de la compétition, la commission confirme les infractions au règlement et demande à ce que les pénalités prévues à l'annexe 5, dispositions financières soient appliquées.

III. Validation des équipes sélectionnées pour les finales

Les équipes qualifiées pour les finales de la saison 2025-2026 sont :

U13 (6) :

A.S Berd'huis Football
FC. Argentan
FC du Pays Aiglon
FC Flérier
Groupement Jeunesse Football Club
US Alençonnaise 61

- Qualifiées en cas d'absence d'une équipe ci-dessus non présente :

J.S de Tinchebray (3,5 pts/match)
FC du Pays Bèllemois (2,875 pts/match)
Vedette de Boisthorel (2,75 pts/match)

U13F (4) :

Groupement Jeunesse Football Club
OC Briouze
US Alençonnaise 61
US Mortagnaise

U15 (6) :

AM.S Gacéenne
AS Courteille Alençon
Groupement Jeunesse Football Club
US Athisienne

Meilleurs second :

SC Damigny (3 pts/match)
AS La Selle la Forge (2,8 pts/match)

- Qualifiées en cas d'absence d'une équipe ci-dessus non présente :

A. Soligny Aspres Moulin F. (2,7 pts/match)
GRPT FC de la Vallée de l'Udon (2,5 pts/match)

U15F (4) :

AM. Mines la Ferrière aux Etangs
FC Argentan
FC Flérier
US Athisienne

- Qualifiées en cas d'absence d'une équipe ci-dessus non présente :

Groupement Jeunesse Football Club (5eme position)
OC Briouze (6eme position)

U18 (6) :

AM.S Gacéenne
AS Courteille Alençon
FC du Pays Bêllemois
FC Flérien
JS de Tinchebray
US Mortagnaise

- Qualifiées en cas d'absence d'une équipe ci-dessus non présente :
AS Berd'huis Football (2,125 pts/match)
GRPT FC de la Vallée de l'Udon (1,8 pts/match)
ENT. Céaucé/Passais/Andaine (1,5 pts/match)s

U18F (4) :

FC du Pays Aiglon
FC Flérien
Foyer Laïque de Ségrie Fontaine

Seniors (6) :

AMS Gacéenne
AS Berd'huis Football
Ent.S Pays Ouche
FC Carrouge
FC Flérien
US Méloise

- Qualifiées en cas d'absence d'une équipe ci-dessus non présente :
Sées FC (2,625 pts/match)
Esp S Cetonnais (2,5 pts/match)
AS Le Merlerault Nonant le Pin (2,2 pts/match)

Seniors F (4) :

Les qualifiées Seniors F seront définies à l'issue de la 5ème journée et fera l'objet d'une commission restreinte.

IV. Préparation et organisation des finales départementales du 28 février 2026

Pour couvrir l'arbitrage et la gestion des gymnases, la commission sollicite la CDA afin d'obtenir 6 arbitres officiels et Mr le Directeur du District de l'Orne afin d'avoir la mise à disposition de 3 services civiques.

Concernant la gestion des tables de marque, la commission sollicite Mr Directeur du District de l'Orne pour la mise à disposition de 3 services civiques supplémentaires.

Le rendez-vous au district pour les membres de commission se fera à 6h30 pour un départ à 6h45.

Les arbitres ainsi que les services civiques sont attendus à 7h45 au Gymnase Mérienne à FLERS.

V. Diverses questions

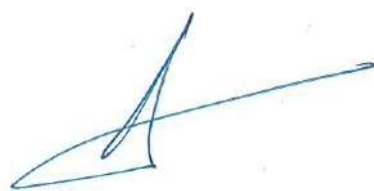
Après un rapide tour de table, aucune question n'a été posée par les membres de commission.

La prochaine commission aura lieu le 11 Mars 2026 à 19h

Secrétaire
L.LANGLAIS

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Président
L.SALINGUE

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, bold 'S' followed by a long horizontal stroke.